



## Projet éolien du Buffe-Vent

### Compte-rendu de l'atelier de co-construction n°2

Mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 – Espace Magnolia

ENERTRAG

mazars

# Sommaire

Introduction.....	3
Les participants à l'évènement.....	4
Nos échanges.....	5
<b>1. Informer sur le projet.....</b>	<b>5</b>
1. Présentation par Marie RICH .....	5
2. Echanges suite à la présentation.....	6
<b>2. Informer sur l'éolien .....</b>	<b>6</b>
1. Les questions posées sur le cycle de vie d'un parc éolien .....	7
2. Les questions posées sur les retombées locales du projet.....	11
<b>3. Poursuivre la co-construction.....</b>	<b>14</b>
1. Contribution à l'étude paysagère .....	14
2. Contribution à l'étude acoustique.....	14
<b>4. Réflexion pour la suite de la démarche de concertation .....</b>	<b>16</b>
<b>5. Remerciements.....</b>	<b>16</b>
<b>6. Contacts.....</b>	<b>16</b>
<b>7. Annexes.....</b>	<b>17</b>

## Introduction

Depuis 2019, la société ENERTRAG œuvre pour le développement d'un projet éolien situé à Faye-sur-Ardin.

A la suite de trois années de travail et d'échanges avec les élus, les propriétaires et les habitants de la commune, mais également grâce aux premières avancées des études, ENERTRAG a souhaité renforcer le dialogue territorial local et ouvrir une véritable phase de co-construction du projet.

A cet effet, ENERTRAG a fait appel à Mazars (expert en concertation), afin d'être accompagné à partir de début 2022 pour la poursuite de la démarche. A travers son engagement dans cette démarche de concertation, ENERTRAG souhaite que le projet éolien du Buffe-Vent devienne une opportunité pour le développement de la commune de Faye-sur-Ardin.

Après un premier comité de pilotage organisé le 3 mars 2022, qui a permis de présenter le projet et de définir la démarche de concertation avec les élus et les propriétaires et/ou exploitants concernés, un premier atelier de co-construction, ouvert à toute la population, avait été organisé le mercredi 7 avril 2022, de 20h à 22h, à l'espace Magnolia.

Dans la continuité de ce premier atelier, **un 2<sup>e</sup> atelier de co-construction a eu lieu le mercredi 1<sup>er</sup> juin, de 20h30 à 22h30, à l'espace Magnolia.**

Cet atelier poursuivait **trois principaux objectifs** :

- **Informé sur l'éolien et le projet** (cycle de vie d'un parc et retombées locales) ;
- **Poursuivre la co-construction** (étude paysagère, carte des sonomètres) ;
- **Préparer la suite de la démarche** (prochains sujets).

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après le compte-rendu des échanges qui se sont tenus lors de l'atelier.

## Les participants à l'évènement

La réunion du mercredi 1<sup>er</sup> juin 2022 a rassemblé **14 personnes** dont voici le détail des participations.

### Membres du conseil municipal de Faye-sur-Ardin :

- M. AUDEBERT, 1<sup>er</sup> adjoint
- M. LUCAS, 2<sup>ème</sup> adjoint
- M. BOUTINEAU, Conseiller municipal
- M. BONNET, Conseiller municipal

### Riverains :

- Mme SOULICE
- M. SOULICE
- M. GAILLARD
- M. DELAFOY
- M. GARNIER
- Mme BOUTINEAU
- M. BOUTIN
- M. BOUTIER
- M. GAUVIN
- Mme LAVASSEUR

### Equipe projet ENERTRAG :

- Marie RICH, Cheffe de projet
- Aurélie JERVAISE, Assistante Cheffe de projet

### Equipe concertation MAZARS :

- Lorette HAFFNER, Cheffe de projet concertation et communication publique
- Marion GIELLY, Consultante concertation et communication publique

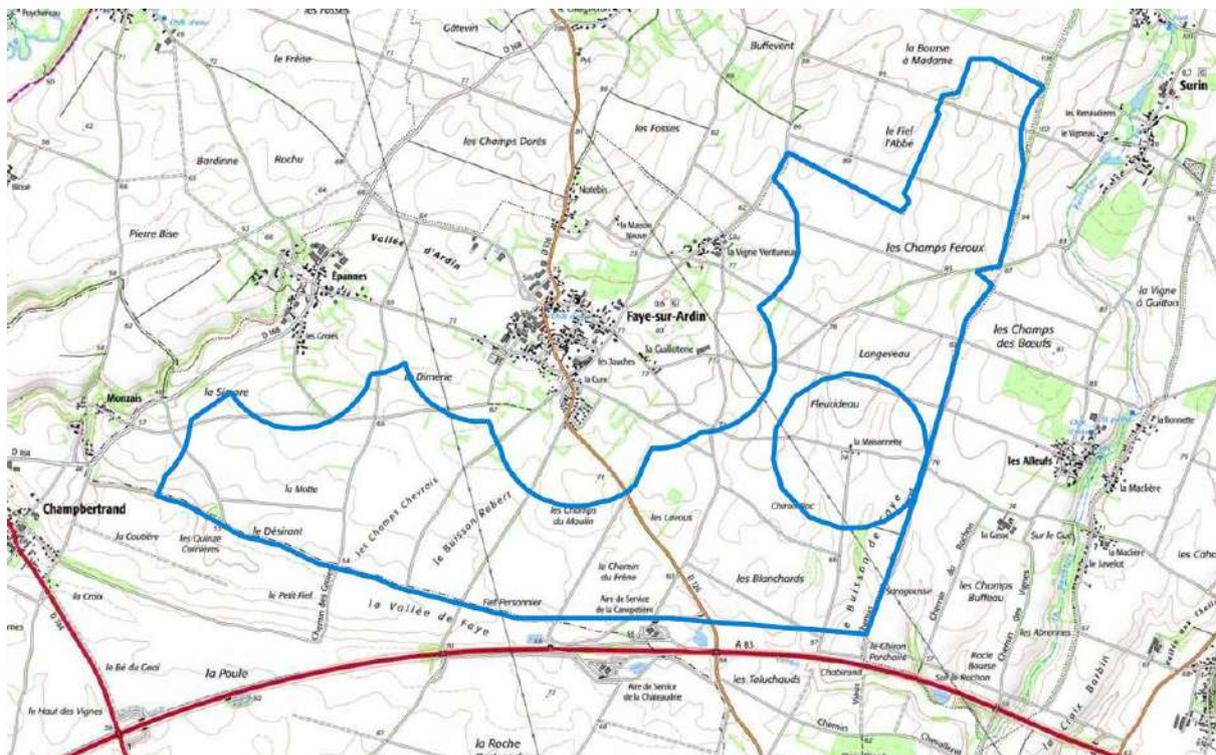
# Nos échanges

## 1. Informer sur le projet

### 1. Présentation par Marie RICH

Après un tour de table de présentation de chaque participant à l'atelier, l'équipe développement d'ENERTRAG, représentée par Marie RICH, a rappelé les caractéristiques du projet. Celui-ci présente ainsi un potentiel de 6 à 8 éoliennes, de 180 mètres maximum bout de pale.

La carte des zones d'implantation potentielle (ZIP) a été explicitée.



Ensuite, le calendrier du projet a été brièvement rappelé, ce dernier devant être déposé en préfecture d'ici environ un an.

## 2. Echanges suite à la présentation

A la suite de ce rappel des éléments clés du projet, un temps d'échanges a été ouvert, durant lequel les participants ont pu poser leurs questions et exprimer leurs remarques.

### **Question : « Quand aura-t-on les résultats de l'étude des vents ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Les résultats de l'étude des vents seront connus en fin d'année 2022. »

### **Question : « Qui analyse les données du mât de mesure ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « C'est un bureau d'études externe qui récolte les données du mât de mesure, qui sont ensuite analysées et interprétées par une cellule interne d'ENERTRAG. Il n'y a pas d'organisme étatique qui procède à une analyse de ces données mais en termes de contrôles, les banques sont particulièrement attentives à ces résultats car elles n'accorderont de prêt que si ces résultats valident la viabilité financière du projet. In fine, ces données rejoindront l'étude d'impact déposée en préfecture et seront examinées par les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement). En effet, il faut pouvoir justifier d'une stabilité financière suffisamment solide pour obtenir une autorisation pour un projet éolien. »

### **Question : « A quoi correspond le rond sur la carte ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Cela correspond à un périmètre de 500m autour de la Maisonnette. »

## 2. Informer sur l'éolien

Suite à ces échanges, le groupe a été divisé en deux sous-groupes thématiques :

- Sur un premier stand, Marie RICH a expliqué les retombées locales du projet et a pu répondre aux questions des participants.
- Pour le second stand, Aurélie JERVAISE a présenté le cycle de vie d'un parc éolien et a également répondu aux questions posées.
- Chaque groupe a passé environ 25 minutes sur chaque stand.

Vous retrouverez les kakémonos présentés sur les stands sur le support qui vous sera envoyé.

## 1. Les questions posées sur le cycle de vie d'un parc éolien

### *Phase de chantier*

**Question : « Combien de mètres cube de béton sont coulés pour faire le socle de l'éolienne ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Environ 600 m<sup>3</sup> de béton sont coulés pour cette dalle. Il faut savoir que pendant son temps de vie, l'impact du béton sur le sol est quasi-nul car c'est un minéral qui ne se dissout pas et donc n'interagit que très peu avec l'environnement extérieur. »

**Question : « Quel est le diamètre de ce socle au sol ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Au sol, la fondation occupe un diamètre compris entre 16 et 18 m mais cela dépend du modèle et du gabarit de l'éolienne. »

**Question : « Quelle est la profondeur du socle dans le sol ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Le socle a une profondeur d'environ 4 m. Cela peut également varier en fonction du modèle des éoliennes choisi. »

**Question : « Quel est le diamètre du mât d'une éolienne au sol ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Cela dépend du modèle d'éolienne mais cela peut varier entre 4 m et 6 m ».

### *Phase de vie d'une éolienne*

**Question : « Qui gère la maintenance des éoliennes ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Ce sont les équipes d'ENERTRAG qui en ont la responsabilité en tant qu'exploitantes du parc. »

**Question : « Qu'en est-il des risques d'accidents comme des chutes de pales ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Des études de danger sont réalisées par un bureau d'étude qui calcul les probabilités des risques possibles et toutes les mesures à prendre en compte pour les éviter. »

**Question : « Combien de litres d'huile sont utilisés pour la maintenance des éoliennes par an ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Le nombre de litre d'huile dépend des modèles d'éoliennes. En moyenne, il y a environ 600 L d'huile dans une éolienne. L'huile est utilisée principalement pour le fonctionnement de la boîte de vitesse et pour le système hydraulique (orientation de pale, rotation de la nacelle et système de freinage). La qualité de l'huile est vérifiée à chaque maintenance. Celle-ci ne nécessite généralement pas de vidange pendant toute la durée d'exploitation du parc éolien. Les risques de fuites sont également analysés dans l'étude de danger.»

**Question : « Peut-on visiter les éoliennes après leur mise en service ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Des visites peuvent être organisées. La semaine dernière, un autre chef de projet a organisé une visite de parc mis en service avec une école de la commune. Ce sont des événements que nous faisons régulièrement que ce soit des visites de parcs ou bien de mât de mesure comme ça a été le cas récemment pour l'école de Faye sur Ardin. »

**Remarque d'un participant : « Ce serait bien de pouvoir en faire une attraction, quitte à les avoir. »**

**Question : « Où est envoyée l'électricité produite ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « L'électricité produite par les éoliennes part vers un poste source et est ensuite redistribuée sur le réseau national ».

**Question : « Peut-on avoir et utiliser l'électricité produite localement ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « On ne peut pas assurer que l'électricité produite et injectée dans le réseau national via un tel parc éolien soit celle que vous consommez. Toutefois, factuellement l'électricité va au plus près de son lieu de production donc c'est possible. »

*Phase de démantèlement et de recyclage*

**Question : « Est-on obligés d'enlever les éoliennes à la fin de leur vie ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Oui, c'est obligatoire de démanteler le parc éolien même dans le cadre d'un repowering ou d'un renouvellement de parc puisqu'il est nécessaire de recommencer à zéro toutes les étapes de développement d'un projet éolien. »

**Question : « Existe-t-il déjà des parcs démantelés en France ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Oui, il en existe et ENERTRAG aura d'ailleurs à réaliser cette étape bientôt pour l'un de ses parcs. »

**Question : « Quelles garanties financières existent en cas de faillite de l'entreprise qui a installé les éoliennes ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Les garanties financières présentées, de 50 000 euros pour les éoliennes de moins de 2 MW + 25 000 euros par MW supplémentaires, sont provisionnées sur un fonds de garantie. Ce fonds existe donc indépendamment de savoir si la société existera ou non, et ces garanties ont justement été imposées par la loi pour pallier ce cas précis ».

**Question : « Combien coûte réellement le démantèlement d'une éolienne ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Le coût du démantèlement d'une éolienne va dépendre du modèle de celle-ci. En effet, certains mâts sont en acier et d'autres sont dit hybrides (acier + béton). La plupart des matériaux d'une éolienne sont recyclables ou revalorisables, leur revente permet également de financer le démantèlement du parc éolien. Ainsi, le cours des matériaux est un élément également très important dans le cadre du démantèlement d'un parc éolien. Par exemple, une éolienne de 2MW, il y a plusieurs années, avait été démantelée à hauteur de 46 000 € (avec la revente des matériaux). »

**Question : « Qu'en sera-t-il du coût du démantèlement dans 20 ans ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « La garantie financière permet de couvrir le démantèlement dans 20 ans. Le fonds de garantie expliqué plus haut est régulièrement mis à jour pour s'adapter en fonction du contexte du marché de l'énergie éolienne. En effet, il y a quelques années, le montant des garanties financières était de 50 000 € par éolienne, sans spécification de puissance. Aujourd'hui, les éoliennes étant de plus en plus puissantes et grandes, les garanties financières ont été adaptées. »



*Projet éolien de Faye-sur-Ardin*

**Question : « Y a-t-il des terres rares dans les éoliennes qui seraient implantées à Faye ? »**

**Remarque d'un participant : « Choisissez alors un modèle sans terres rares dans ce cas ! »**

Réponse d'ENERTRAG : « Cela dépend du modèle d'éolienne, A l'heure actuelle, les éoliennes contenant des aimants permanents et donc potentiellement des terres rares sont très largement minoritaires dans le parc éolien installé en France : 6,2% en France au 31 décembre 2019. (ADEME,2019). »

**Question : « Quelle est la rentabilité d'un tel projet ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Le retour sur investissement d'un projet éolien dépend du prix de revente de l'électricité obtenu par appel d'offre, de la ressource en vent, du modèle d'éolienne choisi. On estime, en moyenne, qu'un parc devient rentable au bout de 10 à 12 ans d'exploitation ».

**Question : « Dans combien de temps seraient installées les éoliennes ici ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Elles ne seraient pas installées avant au moins 3 ans ».

**Question : « Combien de propriétaires sont concernés par ces éoliennes ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Il y a plus d'une cinquantaine de propriétaires sur la zone d'étude identifiées. ».

**Remarque d'un participant : « Il faut savoir qu'ENERTRAG a dans tous les cas le dernier mot. C'est un projet privé avec des propriétaires exploitants privés qui signent. La mairie a été consultée et a délibéré en faveur de la conduite des études de développement du projet, mais même si elle n'avait pas voulu, ENERTRAG aurait eu le droit de mener les études. Evidemment, c'est plus facile si la commune est volontaire. »**

**Question : « D'où viennent les éoliennes qui pourraient être installées à Faye ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Cela dépend des constructeurs des éoliennes, les matériaux peuvent provenir aussi bien d'Espagne, d'Allemagne que de l'Inde ou de Chine. »

## 2. Les questions posées sur les retombées locales du projet

### *Retombées fiscales*

**Remarque d'un participant : « 20% d'IFER pour la commune, ce n'est pas beaucoup au regard des nuisances ! »**

Réponse d'ENERTRAG : « Nous sommes d'accord. C'est notamment pour cela qu'une démarche a été menée par la filière éolienne pour faire évoluer la loi, car jusqu'en 2019, rien n'était fléché pour la commune concernant l'IFER. Nous sommes ainsi passés de 0 à 20%. Des échanges peuvent également intervenir entre communes et intercommunalités pour faire évoluer cette répartition de l'IFER envers les communes. »

**Question : « Connaissez-vous les retombées fiscales exactes des projets voisins ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Les parcs éoliens mis en service avant 2019 ne sont pas concernées par la Loi de finances de 2019 et donc les communes concernées par ces parcs éoliens ne touchent pas l'IFER. En effet, depuis 2019, 20% de l'IFER revient directement à(aux) commune(s) accueillant le projet.

Ainsi, voici l'exemple de retombées fiscales pour deux projets : l'un mis en service avant 2019 et l'un après 2019. Ces exemples correspondent à deux projets développés par Enertrag afin de se prémunir de l'exactitude des données.

1<sup>er</sup> parc éolien : **6 éoliennes de 2,2 MW soit un parc de 13,2 MW**, mis en service avant 2019.  
Chaque année la commune reçoit en moyenne 10 000 € de taxe foncière  
Chaque année la commune reçoit en moyenne 5 000 € de Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)  
**Soit un total de 15 000 € par an**

2<sup>e</sup> parc éolien : **5 éoliennes de 2,2 MW soit un parc de 11 MW**, mis en service après la loi finance 2019  
Chaque année la commune reçoit en moyenne 10 000 € de taxe foncière  
Chaque année la commune reçoit en moyenne 5 000 € de Cotisations sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)  
Chaque année la commune reçoit en moyenne 16 500 € d'Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)  
**Soit un total de 31 500 € par an**

Il s'agit d'exemples et ces montants ne pourront en aucun cas être retranscrits sur un autre projet. En effet, les retombées fiscales dépendent de la loi de finances en vigueur, des taux votés au sein des collectivités ainsi que du dimensionnement du projet (puissance et nombre d'éolienne). »

**Question : « Si on tire les prix de l'électricité vers le bas via les appels d'offres, cela va-t-il amener à baisser la qualité des éoliennes ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Non, les deux sujets sont parfaitement décorrélés. »

## *Ecologie et mesures*

**Remarque d'un participant : « Le projet de Faye-sur-Ardin se trouve en Zone Natura 2000, et la Préfecture semble refuser tout parc qui se trouverait dans ce cas-là : cela m'interpelle pour votre projet ! »**

Réponse d'ENERTRAG : « La situation est particulière, certes, mais loin d'être un cas unique rassurez-vous ! Nous avons notamment la chance d'avoir à proximité des parcs éoliens de Benet, également situé en Zone Natura 2000, et pouvons bénéficier de leur retour d'expérience. Nous rappelons enfin que cette localisation est traitée avec tout le sérieux et le respect possible, via des études écologiques poussées. »

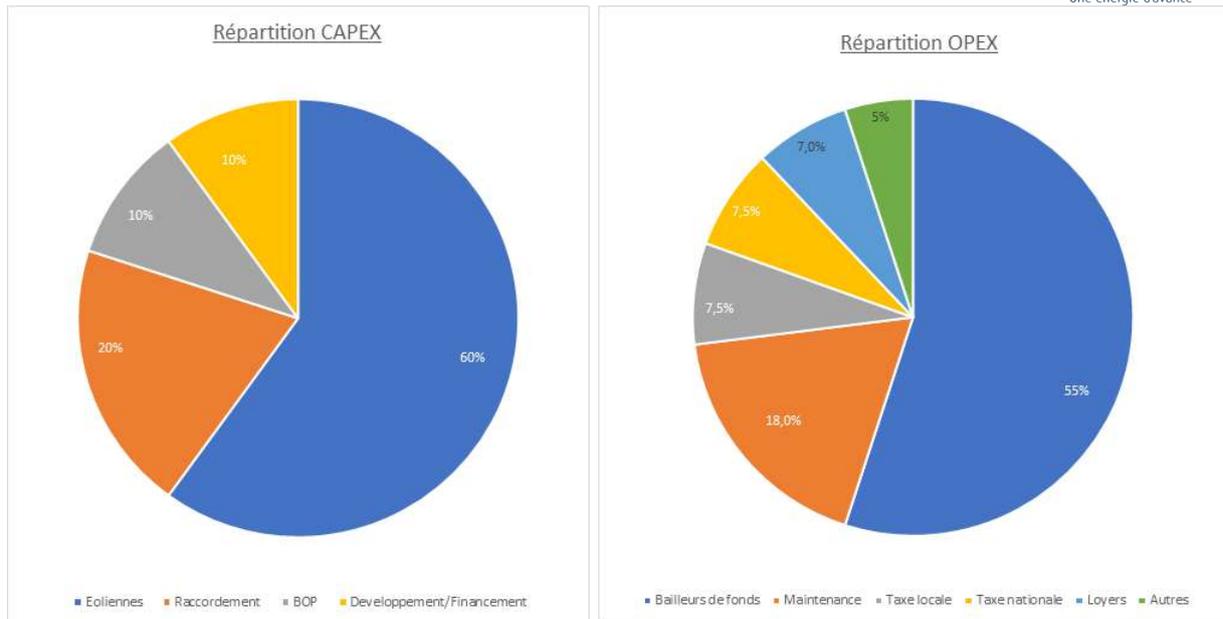
## *Retombées économiques*

**Question : « Faites-vous des appels d'offres pour le chantier ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Pas nécessairement, mais nous avons un réseau d'entreprises locales que nous connaissons bien, du fait de notre implantation sur le territoire. »

**Question : « Comment se répartissent le budget ainsi que les revenus d'un parc ? Pourrait-on avoir un diagramme de type camembert pour nous représenter cette répartition ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Deux budgets sont nécessaires pour réaliser un parc éolien : le budget CAPEX (investissement avant mise en service) et le budget OPEX (budget lors de l'exploitation du parc éolien). Nous avons trouvé des diagrammes de tels budgets pour un autre projet éolien, qui devrait vous permettre de vous faire une idée de la répartition. Ces chiffres sont très variables selon les caractéristiques du projet, sa localisation et sa taille, ainsi que la conjoncture économique : intérêt, prix des matières premières etc. Les business plan sont disponibles dans l'étude d'impact de chaque projet éolien. »



Indications de Légende :

BOP = Balance of Plan = Tous les services et matériaux nécessaires au développement et au chantier d'un parc éolien

Bailleurs de fonds = prêts bancaires + fonds investis directement par Enertrag.

**Question :** « Pour les mesures d'accompagnement, peut-on faire un sentier pédagogique à côté du parc ? »

Réponse d'ENERTRAG : « Oui, tout à fait, ce type d'action est même régulièrement fait. »

Echelle de développement

**Remarque d'un participant :** « Vous ne travaillez qu'à l'échelle communale et pas intercommunale alors qu'un projet de ce type devrait être mené de façon plus large. La fin des ZDE (Zones de Développement de l'Eolien) est une faiblesse réglementaire, il faut un autre niveau de réflexion. »

Réponse d'ENERTRAG : « Nous sommes d'accord, c'est pour cela qu'en plus des réunions de concertation au niveau communal, nous menons des échanges avec la Communauté de communes et avec les communes voisines. De plus, comme vous l'avez vu avec l'étude paysagère, les études se font sur des aires élargies qui dépassent largement les limites communales. »

**Remarque d'un participant :** « Les communes de Surin et de Béceleuf ont dit non mais toucheront des retombées via la Communauté de communes, c'est une drôle de situation ! »

### 3. Poursuivre la co-construction

Après une présentation des premiers résultats de l'étude paysagère, un temps de co-construction a été proposé pour travailler sur de nouveaux points de photomontages et la position des sonomètres pour l'étude acoustique. Les participants ont également été invités à partager leurs propositions de contacts pouvant accueillir les sonomètres.

#### 1. Contribution à l'étude paysagère

Les participants ont travaillé sur carte, en repartant des points de photomontages définis lors du précédent atelier, afin de compléter ceux-ci.

Les neufs points de vue suivants ont été proposés (voir carte annexée) :

- Plein centre bourg de Faye-sur-Ardin
- Les Champs dorés
- La Maisonnnette
- Eglise de Béceleuf
- Bourg de Surin
- Entrée et/ou sortie de Villiers
- Centre d'Ardin
- Champbertrand

**Remarque d'un participant : « On est, au sud, au plus bas du relief à Faye sur la zone potentielle du projet, selon l'étude paysagère. La plupart des habitations sont ouvertes au sud donc auront vue dessus. »**

**Remarque d'un participant : « Attention au projet de Parc National Régional (PNR). »**  
Réponse d'ENERTRAG : « Il existe des PNR avec des éoliennes. Ce n'est pas incompatible, d'autant plus que certains parcs se dotent d'objectifs justement pour accueillir des projets d'énergies renouvelables. »

**Question : « Peut-on avoir une vue humaine du parc pour se rendre mieux compte ? »**  
Réponse d'ENERTRAG : « Les photomontages seront idéaux pour cela. »

#### 2. Contribution à l'étude acoustique

Les participants ont ensuite pu retravailler sur la carte de points de poses de sonomètres déterminés la fois précédente. Au total, 8 contacts de personnes pouvant potentiellement accueillir les sonomètres ont été trouvés.

*Compte-tenu du caractère confidentiel de cette réflexion (les personnes pressenties n'étant pas nécessairement dans la salle), les noms partagés en séance n'apparaissent pas au présent compte-rendu : ce listing est transmis à Enertrag, et ce sont les acteurs locaux (élus, habitants) qui contacteront directement ces personnes.*

**Question : « Combien de décibels émettra le parc éolien ? »**

Réponse d'ENERTRAG : « Cela dépend du modèle des éoliennes choisi. Lorsque ce choix est fait, le constructeur nous transmet les données acoustiques des éoliennes, ce qui nous permet d'effectuer l'étude acoustique et de simuler le bruit des éoliennes sur le bruit ambiant mesuré par les sonomètres.

Néanmoins, il est important de rappeler que la réglementation ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) impose que le parc éolien ne génère pas des émergences supérieures à 3 décibels la nuit et 5 décibels le jour (ne s'applique que dans le cas où le bruit ambiant, comprenant aussi le bruit du parc, est supérieur à 35 décibels).

## 4. Réflexion pour la suite de la démarche de concertation

La discussion a enfin été ouverte afin de savoir quels sujets privilégier pour les prochains évènements et outils de communication.

**Voici la liste des sujets remontés pour le prochain rendez-vous de co-construction :**

- Détailler la phase maintenance
- Infrasons, perturbations (télé, satellites)
- Focus sur la zone Natura 2000 et l'étude écologique (retour d'expérience du parc de Benet)
- Focus sur le budget et le revenu d'un parc
- Méthodologie de prospection

Les points choisis par le groupe de travail seront analysés par Enertrag et son bureau d'étude afin de les valider avant l'été. La prise de contact pourra ainsi se faire dès la rentrée en septembre par Enertrag et/ou les participants des ateliers.

## 5. Remerciements

Marie RICH et l'équipe concertation de Mazars tiennent à remercier toutes et tous les participants de ce deuxième atelier de co-construction, pour leur intérêt et les échanges constructifs entre les uns et les autres. Cela a permis de faire avancer le projet avec eux.

## 6. Contacts

Pour toute question en amont d'un prochain rendez-vous, vous pouvez contacter :

### **Equipe concertation MAZARS**

Marion GIELLY

[marion.gielly@mazars.fr](mailto:marion.gielly@mazars.fr)

07 61 58 62 69

### **Equipe projet ENERTRAG**

Marie RICH

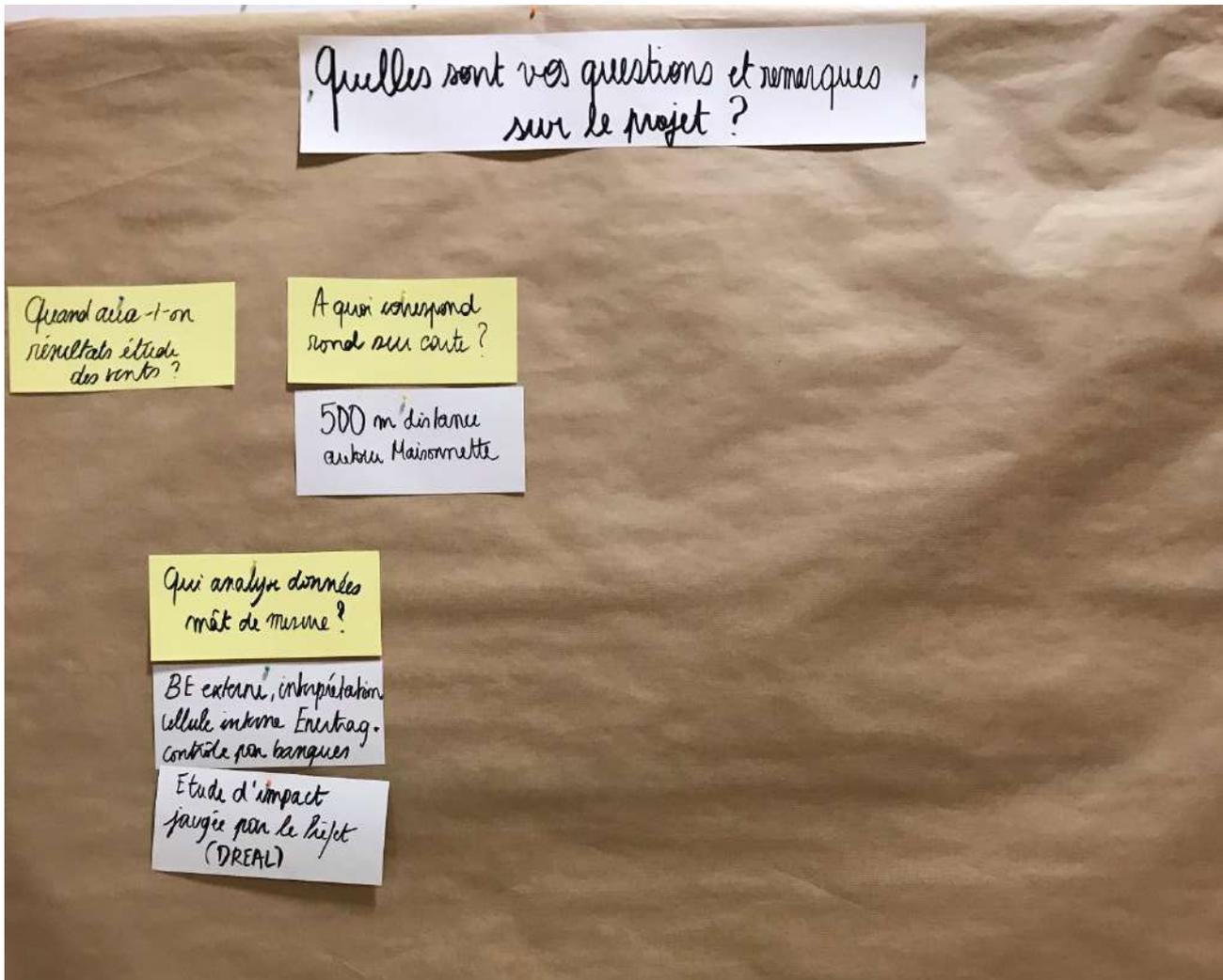
[faye-sur-ardin@enertrag.com](mailto:faye-sur-ardin@enertrag.com)

Retrouvez toutes les informations du projet sur le site participatif du projet :

[www.projeteolien-fayesurardin.fr](http://www.projeteolien-fayesurardin.fr)

## 7. Annexes

### Annexe 1 : Vos remarques et questions sur le projet



## Annexe 2 : Vos questions et remarques sur le cycle de vie d'un parc éolien

**Quelles sont vos questions et remarques sur le cycle de vie d'une éolienne ?**

**Démantèlement / Recyclage**

- Est-on obligés d'enlever les éoliennes ?
- Non, le repowering est fréquemment pris nouvelle procédure
- Existe-t-il déjà des parcs démantelés ?
- Où et bientôt le faire chez Enertrag ?
- Garanties financières en cas faillite ?
- Combien coûte le démantèlement d'1 éolienne ?
- Quid coût démantèlement dans 20 ans ?
- Informez les PX du risque en cas coût démantèlement mal évalué.
- Allemagne / provision 6-7% coût d'1 éolienne. Ici, il en manque.
- Revenir sur démantèlement éoliennes pour Enertrag en Allemagne

**Chantier**

- Pourquoi ne sont-elles pas entièrement recyclables ?
- Coque type bateau en résine
- Avez-vous obligation de recycler les éoliennes ?
- Rif législative CR
- Si les pâtes éolines - longues mains pb pour recyclage. Sont démontées.
- L'ACL est une donnée incertaine. C'est remboursé sur 25 ans

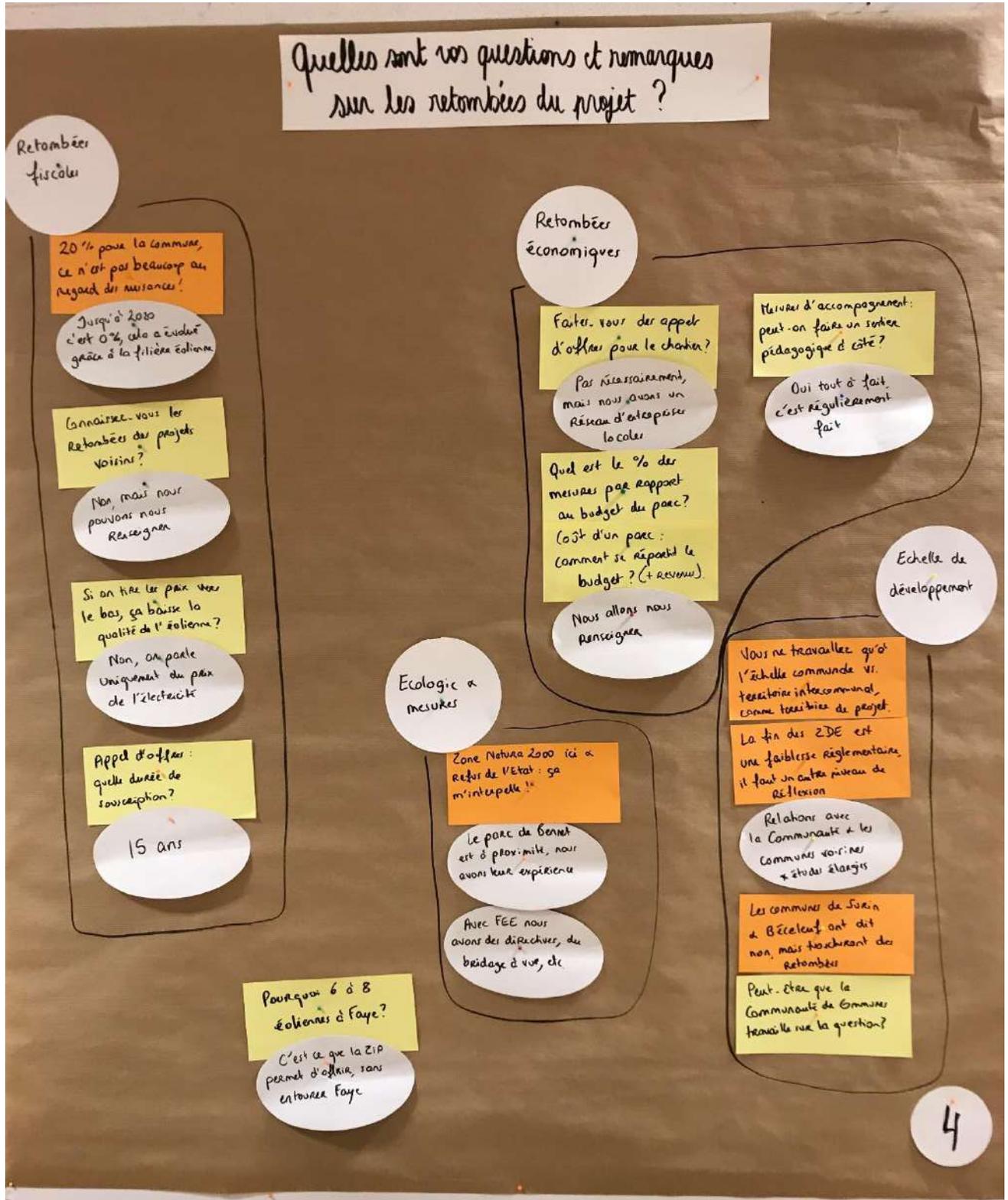
**Edifiées de Faye**

- Où est envoyée l'électricité ?
- Porte source et redistribution réseau national
- Quelle rentabilité tel projet ?
- Probabilité au bout de 40 ans mise en service (à débattre CR)

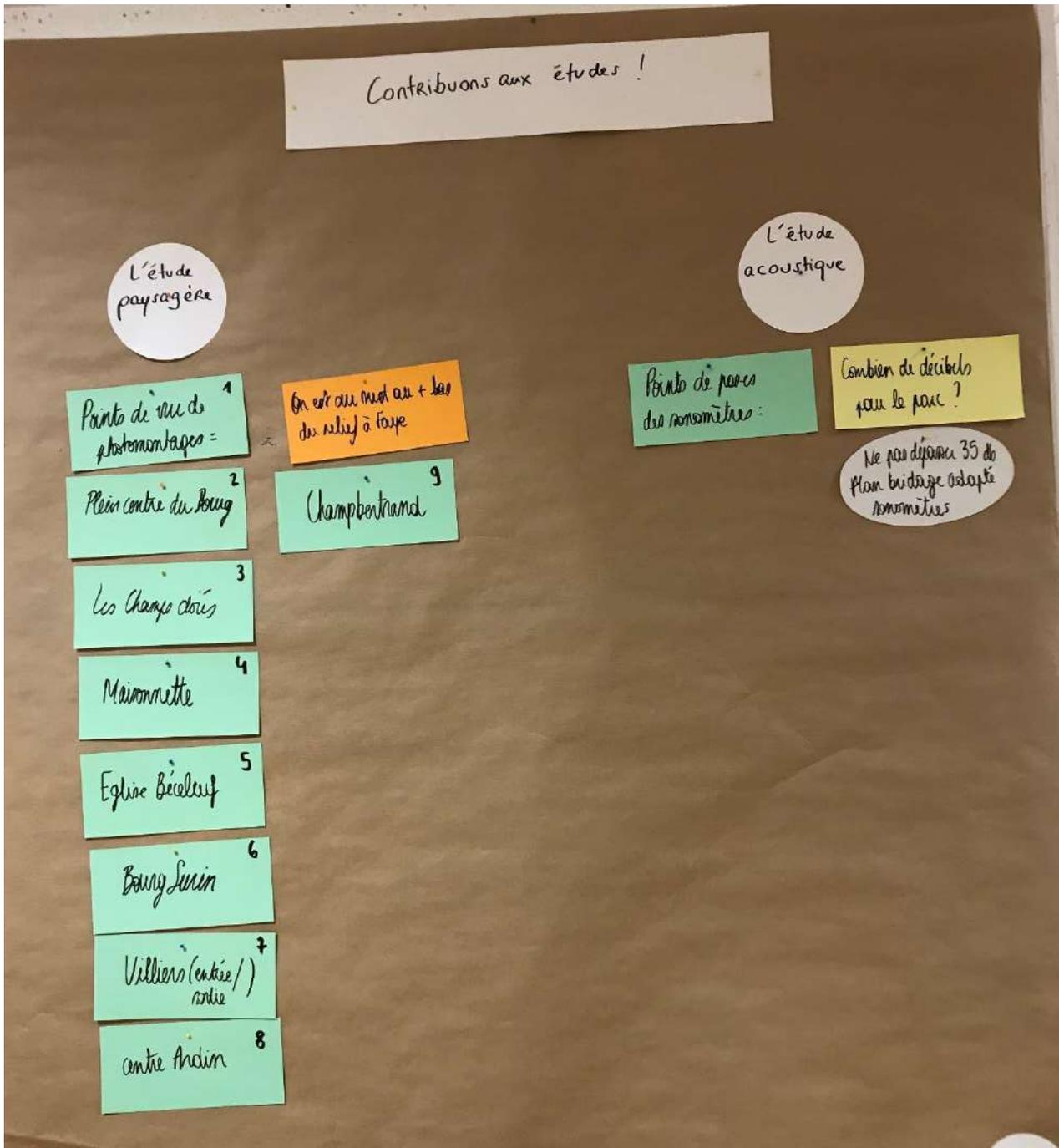
**Vie éolienne**

- Combien de m<sup>3</sup> de béton coulé ?
- 600 m<sup>3</sup>
- Quel est le diamètre au sol ?
- Quelle profondeur du socle ?
- Qui gère la maintenance des éoliennes ?
- Enertrag
- Quid risque accident de pâtes ?
- Combien de L d'huile sur 25 ans ?
- Peut-on les visiter après mise en service ?
- Ce serait bien de pouvoir en faire une attraction
- Peut-on avoir l'électricité produite localement ?
- On ne sait pas où va l'électricité donc pas de garantie mais va au + près
- Dans combien de temps vont être installées les éoliennes ici ?
- Pas avant au moins 3 ans
- On peut donner le nombre de perspectives
- Enertrag a la dernière met projet suivi avec PX privés. Mais conseiller pour étude
- Y a-t-il des terres rares dans les éoliennes de Faye ?
- Choisir un modèle parmi terres rares
- D'où viennent les éoliennes ?

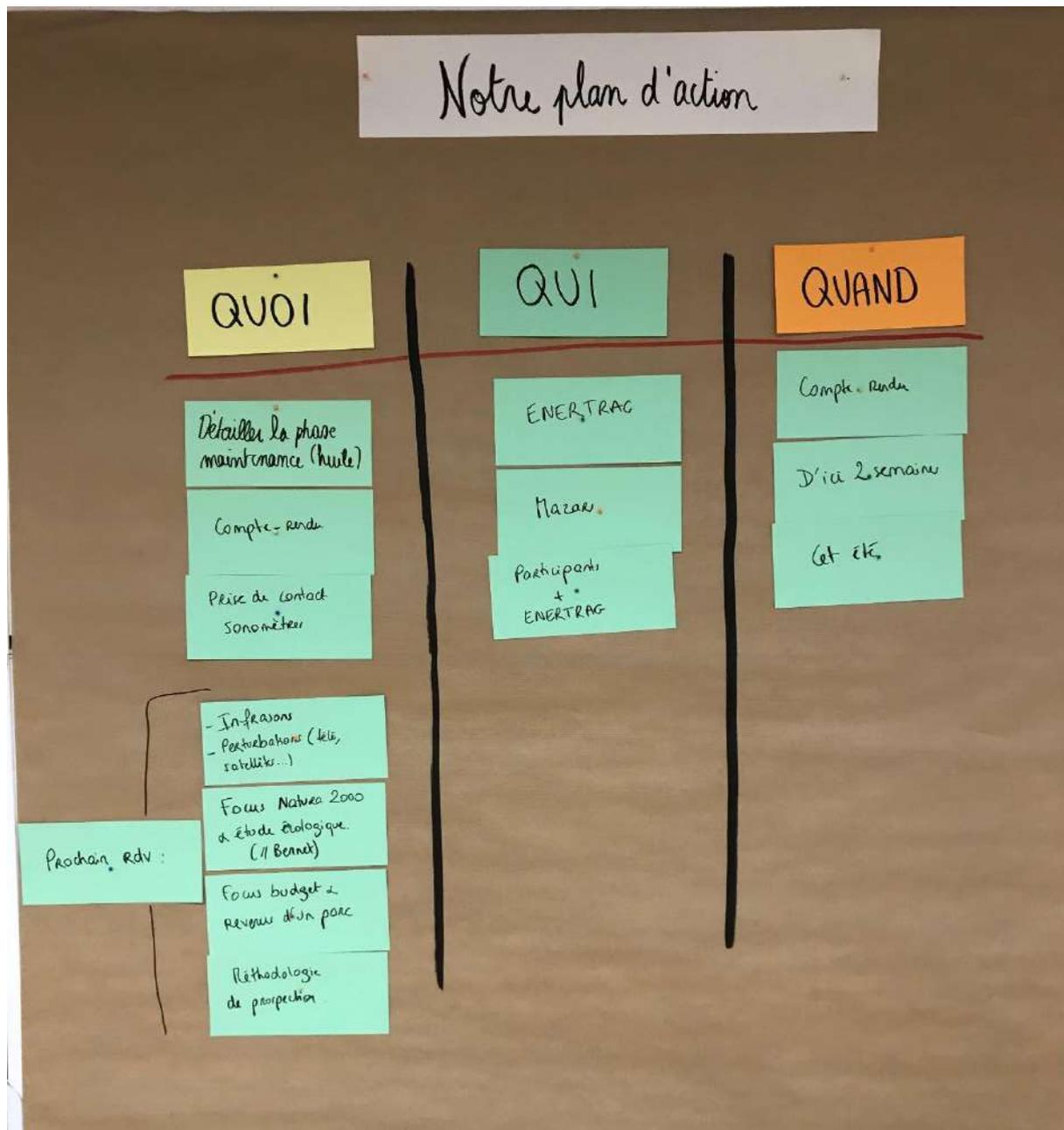
### Annexe 3 : Vos questions et remarques sur les retombées locales du projet



## Annexe 4 : Co-construction sur carte



Annexe 5 : Préparons la suite de la démarche avec un plan d'action



## Annexe 6 : La carte de points de vue de photomontages

